

**Affaire Fabienne Kabou : Procès en appel d'une mère infanticide**

**Pour l'Enfant Bleu, association partie civile, Fabienne Kabou est pleinement responsable de la mort de sa fille, Adélaïde, 15 mois.**

À Berck-sur-Mer (62), dans la soirée du 19 novembre 2013, la petite Adélaïde, âgée de 15 mois, est déposée sur la plage à marée montante par sa mère, Fabienne Kabou. Le corps sans vie de la fillette est retrouvé le lendemain par un pêcheur. En juin 2016, la Cour d'assises du Pas-de-Calais (Saint-Omer) a prononcé une peine de 20 ans de réclusion criminelle contre Fabienne Kabou pour meurtre avec préméditation. Celle-ci ayant fait appel de cette décision, un nouveau procès se tiendra devant la Cour d'assises du Nord (Douai) du 8 au 15 septembre.

**Rappel des faits**

Le 19 novembre 2013, Fabienne Kabou s'était rendue de Saint-Mandé en région parisienne jusqu'à Berck, en train puis en bus, avec sa fille. Sur place, elle avait pris une chambre dans un hôtel situé à quelques mètres de la plage. Après avoir commis l'innommable dans la soirée, elle avait regagné son hôtel pour la nuit. Les rapports d'experts ont établi que l'accusée avait, quelques jours avant son funeste voyage, effectué sur Internet des recherches concernant les coefficients de marée à Berck.

Fabienne Kabou ne nie pas les faits qui lui sont reprochés. Pour sa défense, elle prétend avoir été poussée par des « *forces obscures* ». Une version qui avait permis aux experts psychiatres de retenir l'altération du discernement de l'accusée lors des faits, entraînant ainsi une atténuation de la peine encourue : 20 ans contre la réclusion criminelle à perpétuité. Ce point sera sans nul doute au cœur des débats de ce procès en appel.

A noter qu'Adélaïde était une « enfant fantôme », ce qui signifie qu'elle n'avait pas été déclarée à la naissance par ses parents à l'état civil. L'enquête démontrera également que l'existence de la fillette avait été dissimulée aux membres de la famille de Fabienne Kabou.

L'Enfant Bleu, association qui agit depuis près de 30 ans auprès des enfants victimes de maltraitances, s'était constituée partie civile dans le procès en première instance de Fabienne Kabou et le sera à nouveau lors de ce procès en appel. **L'Enfant Bleu, représentée par son avocate Caroline Rémond, y défendra ses convictions dans cette affaire, à savoir la responsabilité pleine et entière des actes commis par Fabienne Kabou sur sa fille Adélaïde.**

*« L'analyse du dossier met en exergue la maltraitance secrète et sournoise dont s'est rendue coupable Fabienne Kabou à l'encontre de sa fille Adélaïde, qui a été reconnue post-mortem par l'Etat civil, sur décision du Procureur. Le défaut de suivi lors de sa grossesse, la non-déclaration à l'état civil et l'absence de prise en charge pédiatrique après la naissance d'Adélaïde sont autant de preuves des privations de soins de Fabienne Kabou à l'égard de sa fille. Des faits qui démontrent que la tragédie avait pris racine bien avant le jour fatal à l'enfant, au sein d'un contexte familial très particulier »,* souligne maître Caroline Rémond, avocate de l'association L'Enfant Bleu.

*« La préparation et le déroulement méthodique du voyage à Berck-sur-Mer témoignent également de la détermination de Fabienne Kabou dans sa décision de mettre fin à la vie de sa fille. De fait, l'Enfant Bleu entend bien réfuter tous les éléments visant à établir une quelconque diminution de responsabilité de l'accusée au moment des actes ayant conduit à la mort de la petite Adélaïde »,* ajoute-t-elle.

**À propos de L'association L'Enfant Bleu - Enfance maltraitée**

Depuis sa création en 1989, l'association a pour vocation de prendre en charge les enfants victimes de maltraitances, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, ainsi que les adultes ayant été victimes durant leur enfance. L'association leur propose un accompagnement spécifique et pluridisciplinaire en leur apportant une aide juridique et un soutien psychologique immédiat et dans la durée. L'Enfant Bleu mène également des actions de prévention dans les établissements scolaires et forme les professionnels de l'enfance. Plus d'informations sur : [www.enfantbleu.org](http://www.enfantbleu.org)